

L'Anse-Saint-Jean, le 12 août 2024.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 12 août 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents : Monsieur Richard Perron
 Monsieur Michel Boudreault
 Monsieur Carl Brassard
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Daniel Corbeil

Sont absents : Monsieur Daniel Boudreault
 Monsieur Claude Bouchard

235-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur le maire, Monsieur Richard Perron, déclare la séance ouverte.

236-2024

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2024 à 19 h 00
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de juillet 2024
- 5. RENOUELEMENT DES PETITES CAISSES**
 - 5.1 Aucun
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Aucun

7. ADMINISTRATION

- 7.1 Acceptation des avenants de AtkinsRéalis (SNC-Lavalin inc.) pour le projet d'assainissement des eaux usées secteur village.
- 7.2 Dépôt de la liste des dépenses engagées par la directrice générale.
- 7.3 Acceptation des factures de la station de ski du Mont-Édouard pour les installations temporaires.
- 7.4 Adoption des prévisions budgétaires de la station de ski du Mont-Édouard pour la saison 2024-2025.
- 7.5 Approbation des règlements généraux du Camping de L'Anse.
- 7.6 Approbation des règlements généraux de Promotion et Développement L'Anse-Saint-Jean.
- 7.7 Achat de billets pour le spectacle « Les amoureux de St-Cyriac » au profit de la Fabrique de L'Anse-Saint-Jean.
- 7.8 Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour la révision de la formule de partage de la croissance de la taxe de vente du Québec (TVQ).
- 7.9 Nomination du maire suppléant pour la période de septembre à décembre 2024.
- 7.10 Soutien financier aux organismes à but non-lucratif - ronde 6 - année 2024.

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Addenda no 1 – assurance - entente intermunicipale de services relative à l'opération de l'écocentre et cession en emphytéose
- 8.2 Demande de branchement au réseau d'aqueduc de la municipalité pour la future propriété située au 21 rue des Côteaux, lot 6 635 662.
- 8.3 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'installation d'une traverse de piéton sur la route 170 et sur la rue des Côteaux.
- 8.4 Octroi du contrat à la compagnie StraTJ inc. pour l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence pour les étangs aérés.

9. URBANISME

- 9.1 Recommandation CCU59-2024 - demande de permis de construction - 16, rue Elmina-Lavoie (lot 6 144 616).
- 9.2 Recommandation CCU60-2024 - demande de permis de rénovation – 372, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 6 145 814).
- 9.3 Recommandation CCU61-2024 - demande de dérogation mineure – 42, chemin de la Rivière (lot 6 145 233).
- 9.4 Boutique Hors Circuits - Installation temporaire d'un Coolbox pour leur atelier pour la saison hivernale 2024-2025.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Approbation et autorisation de signature d'un addenda à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie (changement de lieu du siège social)
- 10.2 Entente intermunicipale pour le service centralisé de réponse aux appels d'urgence
9-1-1

11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Demande d'aide financière pour la 6ième Édition du Festival des Fours à pain 2024 dans le Fonds de développement des territoires de la MRC du Fjord dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie
- 11.2 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques MADA de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'exposition de photos anciennes de L'Anse-Saint-Jean sous le thème : L'Anse-Saint-Jean, un passé à découvrir.

12. VARIA

- 12.1 Aucun

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

237-2024

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2024 À 19 H 00

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance une copie du procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2024 à 19 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2024 à 19 h 00.

238-2024

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE JUILLET 2024

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2024 au montant de 304 163.84 \$ et des paiements directs au montant de 6 747.09 \$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

239-2024

ACCEPTATION DES AVENANTS DE ATKINSRÉALIS (SNC-LAVALIN INC.) POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SECTEUR VILLAGE.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des avenants de SNC-Lavalin inc. concernant des modifications et des coûts supplémentaires au contrat de l'entrepreneur Action Progec inc. pour le projet d'assainissement des eaux usées secteur village;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal autorise les avenants de AtkinsRéalisis (SNC-Lavalin inc.) représentant des modifications et des coûts supplémentaires au contrat de l'entrepreneur Action Progex inc. pour le projet d'assainissement des eaux usées secteur village.

691556-4000-63NV-0050 au montant de 11 144.93 \$ avant taxes = Installation d'une barrière anti-flottant au poste de pompage PP-4, tel qu'exigé par MELCCFP.

691556-4000-63NV-0051 un crédit de (3 081.12) \$ avant taxes = Ajustement du prix du carburant associé au camionnage en vrac pour les travaux de l'année 2024.

691556-4000-63NV-0052 au montant de 35 859.55 \$ avant taxes = Ajustement du prix du carburant associé au camionnage en vrac pour les travaux de l'année 2024.

691556-4000-63NV-0053 au montant de 5 085.32 \$ \$ avant taxes = Temps requis pour la localisation des conduites en raison d'une position différente des plans.

691556-4000-63NV-0054 au montant de 3 756.54 \$ avant taxes = Travaux requis afin de raccorder le bâtiment du dégrilleur près de PP-4.

691556-4000-63NV-0055 au montant de 41 090.70 \$ avant taxes = ajustement des travaux de terrassements et fondations de chaussée, en fonction de la variation du prix du carburant.

691556-4000-63NV-0056 au montant de 1 789.29 \$ avant taxes = Modifications aux caillebotis afin de correspondre aux dimensions du poste de pompage PP-4.

240-2024

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES ENGAGÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

CONFORMÉMENT à l'article 10.3 du règlement 21-388 sur la gestion contractuelle, la directrice générale doit déposer une liste des contrats accordés de moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a conclu les contrats suivants, chacun étant inférieur à 25 000 \$:

| Raison | Entreprise | Montant |
|--|---|-----------------------|
| Gestion de projet pour l'installation des bâtiments temporaires pour la saison hivernale 2024-2025 du Mont-Édouard | MSH Planification et Gestion de projet. | 20 450 \$ plus taxes. |

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil prenne acte du dépôt de la liste des contrats de moins de 25 000.00 \$.

241-2024

ACCEPTATION DES FACTURES DU MONT-ÉDOUARD POUR LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT QUE des installations temporaires sont nécessaires pour prévoir la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures de la station appartiennent à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit approuver les dépenses;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses pour les installations temporaires de la station de ski pour la saison 2024-2025. Les dépenses seront couvertes par les assurances.

| Entreprise | Description | Partie | Montant |
|-------------------------|---|--------------------------------|------------------------|
| Home Hardware de L'Anse | Escabeau, installation de l'entrée d'eau. | Temporaire et biens et contenu | 421.99 \$ plus taxes |
| Produits BCM | Installation de l'entrée d'eau. | Temporaire | 3 635.89 \$ plus taxes |
| Lauréat Gagné | Installation de l'entrée d'eau. | Temporaire | 7 185 \$ plus taxes |
| Nedco | Installation du système internet dans local patrouille. | Temporaire | 1 591.15 \$ plus taxes |

242-2024

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA STATION DE SKI DU MONT-ÉDOUARD POUR LA SAISON 2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire des actifs de la station de ski;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confié la gestion de ces actifs à la Société de Développement de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une convention de gestion avec la Société de Développement de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.02.01 de la convention de gestion stipule que le conseil municipal doit approuver les prévisions budgétaires;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires pour la saison 2024-2025 telles que présentées.

243-2024

APPROBATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU CAMPING DE L'ANSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire des actifs du Camping de L'Anse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde la gestion des actifs au Camping de L'Anse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une convention de gestion avec le Camping de L'Anse;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.1 de la convention de gestion stipule que le conseil municipal doit approuver les règlements généraux par résolution;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les règlements généraux révisés en date du 18 juillet 2023 du Camping de L'Anse.

244-2024

APPROBATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE Promotion et Développement L'Anse-Saint-Jean fait partie du périmètre comptable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit approuver les règlements généraux de ses organismes;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les règlements généraux révisés de Promotion et Développement L'Anse-Saint-Jean en date du 10 août 2023.

245-2024

ACHAT DE BILLETS POUR LE SPECTACLE « LES AMOUREUX DE ST-CYRIAC» AU PROFIT DE LA FABRIQUE DE L'ANSE-SAINT-JEAN.

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter 4 billets au coût de 20 \$ chacun pour le spectacle « Les amoureux de St-Cyriac», au profit de la Fabrique de L'Anse-Saint-Jean, qui se tiendra le dimanche 15 septembre prochain à 14 h 00.

246-2024

APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR LA RÉVISION DE LA FORMULE DE PARTAGE DE LA CROISSANCE DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ).

CONSIDÉRANT QUE la révision de la formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) est un engagement pris par les partenaires municipaux lors de la signature de la Déclaration de réciprocité le 13 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette révision vise à remplacer la formule actuelle, qui est essentiellement basée sur la population, par une formule tenant compte également de l'indice de vitalité économique (IVÉ) et de l'indice d'éloignement/insularité;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec

(UMQ), ainsi que les Villes de Montréal et de Québec, sur la répartition des fonds du nouveau volet de la formule;

CONSIDÉRANT QUE la FQM propose que 10 % de l'enveloppe annuelle soit attribuée selon une formule prenant en compte l'éloignement/insularité et l'IVÉ, tandis que le bloc UMQ/Montréal et Québec limite ce montant à 1,5 %, ce qui représente une différence significative de plus de 40 millions de dollars pour le transfert de 2025;

CONSIDÉRANT QUE la valeur de la croissance passera de 647 M\$ en 2025 à 898 M\$ en 2028, soulignant l'importance cruciale de cet enjeu pour les régions;

CONSIDÉRANT QUE le comité spécial de suivi des négociations recommande de mobiliser les élus municipaux afin d'influencer la décision gouvernementale en faveur de la position de la FQM;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'exprimer notre soutien à la position de la FQM en faveur d'une formule de partage de la croissance de la TVQ qui inclut un pourcentage significatif (10 %) pour tenir compte de l'éloignement/insularité et de l'IVÉ, afin de garantir un soutien équitable aux régions.

247-2024

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024.

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Yvan Côté à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit septembre, octobre, novembre et décembre 2024.

248-2024

SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES À BUT NON-LUCRATIF - RONDE 6 - ANNÉE 2024.

CONSIDÉRANT la résolution R-063 2021 permettant l'établissement de règles d'attribution, de présentation et d'examen des demandes de soutien financier auprès des organismes à but non-lucratif sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean entend reconnaître l'apport important des organismes sans but lucratif ainsi que des regroupements du milieu œuvrant sur son territoire dans le cadre de la Politique de soutien financier aux organismes du milieu;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander l'octroi d'une aide financière non-remboursable au promoteur-demandeur (ronde 6 août 2024) selon l'attribution de projet ou d'événement proposé;

Symposium des Villages en Couleursrt : 1 000 \$

La décision du conseil municipal est finale et sans possibilité de révision.

249-2024

ADDENDA NO 1 – ASSURANCE - ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES RELATIVE À L'OPÉRATION DE L'ÉCOCENTRE ET CESSION EN EMPHYTÉOSE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay et la municipalité de L'Anse-Saint-Jean ont signé une cession en emphytéose en date du 25 mai 2023 ainsi qu'une Entente intermunicipale de services relative à l'opération de l'écocentre de L'Anse-Saint-Jean en date des 25 mai et 20 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la cession en emphytéose ainsi que l'Entente intermunicipale de services relative à l'opération de l'écocentre afin d'y ajouter des engagements mutuels pour la souscription d'assurance;

CONSIDÉRANT les projets d'addendas proposés par la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur le maire à signer conjointement avec la MRC du Fjord-du-Saguenay les addendas no 1 – assurances modifiant la Cession en emphytéose ainsi que l'Entente intermunicipale de services relative à l'opération de l'écocentre.

250-2024

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA FUTURE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 21 RUE DES CÔTEAUX, LOT 6 635 662.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de branchement au réseau d'aqueduc municipal a été déposée auprès du service des travaux publics par Monsieur Alain Côté et Madame Anne Tremblay, pour une future résidence qui sera construite sur le lot 6 635 662, située au 21 rue des Côteaux;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a examiné le dossier et émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le branchement au réseau d'aqueduc municipal pour la future résidence sur le lot 6 635 662, située au 21 rue des Côteaux, conformément au règlement 22-394 établissant la tarification pour le branchement aux services municipaux.

251-2024

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR L'INSTALLATION D'UNE TRAVERSE DE PIÉTON SUR LA ROUTE 170 ET SUR LA RUE DES CÔTEAUX.

CONSIDÉRANT la demande de la Maison des jeunes du Bas-Saguenay visant à installer une traverse de piéton sur la route 170 et la rue des Côteaux, afin de permettre un accès sécuritaire au Marché Tradition;

CONSIDÉRANT QUE ces voies relèvent de la compétence du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et nécessitent donc l'envoi de la demande à cet organisme;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'installation d'une traverse de piéton sur la route 170 et la rue des Côteaux, afin de sécuriser l'accès au Marché Tradition.

252-2024

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE MESURES D'URGENCE POUR LES ÉTANGS AÉRÉS.

CONSIDÉRANT QUE les étangs aérés de la municipalité sont maintenant opérationnels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se munir d'un plan de mesures d'urgence en prévention d'incident;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est autorisée à attribuer des contrats de gré à gré en vertu du règlement sur la gestion contractuelle numéro 21-388;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions conformes :

| Entreprises | Montant avant taxes |
|---------------|---------------------|
| StraTJ inc. | 6 800 \$ |
| P.M.U. Québec | 20 062 \$ |

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à la compagnie StraTJ inc. pour l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence pour les étangs aérés, pour un montant de 6 800 \$ plus taxes.

253-2024

RECOMMANDATION CCU59-2024 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - 16, RUE ELMINA-LAVOIE (LOT 6 144 616).

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction pour une remise, située au 16, rue Elmina-Lavoie, a été déposée au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la construction proposée est conforme au Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (P.I.I.A.) de Val-Anse;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a examiné la demande et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de construction pour une remise, située au 16, rue Elmina-Lavoie (lot 6 144 616).

254-2024

RECOMMANDATION CCU60-2024 - DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 372, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE (LOT 6 145 814).

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de rénovation pour des galeries, située au 372, rue Saint-Jean, a été déposée au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (P.I.I.A.) du secteur patrimonial privilégie l'utilisation de matériaux en bois;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a examiné la demande et a émis une recommandation sous conditions;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de rénovation des galeries, située au 372, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 6 145 814) à la condition que les garde-corps soient réalisés en bois, conformément aux directives du P.I.I.A du secteur patrimonial.

255-2024

RECOMMANDATION CCU61-2024 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 42, CHEMIN DE LA RIVIÈRA (LOT 6 145 233).

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure portant le numéro DM2024-004 a été soumise auprès du service d'urbanisme pour l'implantation d'une terrasse, située au 42, chemin de la Rivière (lot 6 145 233);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à planter la terrasse à 2.7 mètres de la ligne de lot avant, alors que le règlement de zonage numéro 19-353 exige une distance de 6 mètres pour les résidents riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé est le seul endroit disponible pour une telle construction;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en a pris connaissance et a émis une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une terrasse en cour avant située au 42, chemin de la Rivière (lot 6 145 233).

256-2024

BOUTIQUE HORS CIRCUITS – AUTORISATION D'INSTALLATION TEMPORAIRE D'UN COOLBOX POUR LEUR ATELIER POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE la Boutique Hors Circuits était locataire d'un espace boutique et atelier dans le bâtiment de la station de ski;

CONSIDÉRANT QUE la saison 2024-2025 approche;

CONSIDÉRANT QUE la Boutique Hors Circuits poursuivra ses activités pendant cette saison;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Boutique Hors Circuit à l'installer un Coolbox pour leur atelier sur le terrain de la station de ski pour la saison 2024.2025.

257-2024

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (CHANGEMENT DE LIEU DU SIÈGE SOCIAL)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Saint-Félix-d'Otis, Ferland-et-Boilleau et L'Anse-Saint-Jean ont convenu, le 4 avril 2017, d'une entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie, ci-après appelée l'« Entente » et de la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord (RISIF), ci-après appelée la «Régie»;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a autorisé la signature de l'Entente par la résolution 123-2017, adoptée par son conseil municipal, le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente et la création de la Régie ont été approuvées par la ministre des Affaires municipales, le 7 avril 2017, et aux termes d'un décret publié à la Gazette officielle du Québec, le 29 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire apporter une modification à son entente en modifiant le lieu de son siège social;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues entre elles afin que le lieu du siège social soit à Saint-Félix d'Otis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'Entente en conséquence, plus particulièrement l'article 3 concernant le siège social de la Régie;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les conditions et modalités prévues à l'Addenda no 1 concernant le changement de siège social de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord (RISIF), plus particulièrement l'article 3 concernant le siège social de ladite Régie qui sera situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis;

QUE le maire et la directrice générale / greffière-trésorière soient autorisés à signer ledit Addenda pour et au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

QUE la direction générale de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord (RISIF) soit autorisée à transmettre cette entente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19 et du Code municipal du Québec, RLRQ, c. 27.1.

258-2024

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE SERVICE CENTRALISÉ DE RÉPONSE AUX APPELS D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT QU'une entente pour le dépôt d'un appel d'offres commun pour un service de centrale d'appels d'urgence 9-1-1 a été signée entre toutes les municipalités locales et la MRC du Fjord-du-Saguenay en avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a permis à la MRC d'octroyer un contrat, pour donner suite à un appel d'offres, à la Ville d'Alma, pour un service d'appels d'urgence 9-1-1 ainsi qu'un service d'appels d'urgence secondaire pour une durée de 5 ans, incluant une période de renouvellement de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service avec la Ville d'Alma est venu à échéance en avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'octroyer un contrat de gré à gré à la Ville d'Alma afin de poursuivre le service d'appels d'urgence 9-1-1, ainsi qu'un service d'appels d'urgence secondaire pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le centre d'appels 911 de la Ville d'Alma est certifié par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le service se paie de façon autonome via les redevances perçues aux télécommunicateurs par l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à signer l'entente intermunicipale de délégation pour la conclusion d'une entente de services pour Un centre d'appels d'urgence 9-1-1.

259-2024

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA 6IÈME ÉDITION DU FESTIVAL DES FOURS À PAIN 2024 DANS LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE LA MRC DU FJORD DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE

CONSIDÉRANT la particularité de L'Anse-Saint-Jean avec plus d'une quarantaine (47) de fours à pain recensés;

CONSIDÉRANT le succès d'un rallye automobile mettant en valeur une vingtaine de fours à pain ainsi qu'une programmation thématique prévue en 2024 ;

CONSIDÉRANT la participation de 5 à 6 propriétaires de fours à pain, l'accueil de 60 convives lors d'un souper communautaire avec un menu exclusif typique des fours à pain, ainsi qu'une tournée musicale traditionnelle ;

CONSIDÉRANT l'acceptation sociale ainsi que l'engagement des entreprises locales pour dynamiser l'intérêt autour des fours à pain et créer un parcours gourmand;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre le présent projet au Fonds de développement des territoires de la MRC du Fjord dans le cadre

de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie, pour une aide financière de 12 675 \$.

260-2024

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES MADA DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POUR L'EXPOSITION DE PHOTOS ANCIENNES DE L'ANSE-SAINT-JEAN SOUS LE THÈME : L'ANSE-SAINT-JEAN : UN PASSÉ À DÉCOUVRIR.

CONSIDÉRANT la proposition de projet visant la réalisation d'une l'exposition de photos anciennes de L'Anse-Saint-Jean dans le Centre culturel du Presbytère sous le thème : L'Anse-Saint-Jean, un passé à découvrir;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre une demande de financement de 1 200 \$ dans le Programme de soutien aux politiques MADA de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'exposition de photos anciennes de L'Anse-Saint-Jean sous le thème : L'Anse-Saint-Jean, un passé à découvrir.

MOTION DE FÉLICITATION À MONSIEUR RAPHAËL MARCHAND POUR L'ORGANISATION DE LA DEUXIÈME ÉDITION DE L'ULTRA TRAIL FJORD

Le conseil municipal souhaite féliciter Monsieur Raphaël Marchand pour l'organisation réussie de la 2e édition de l'Ultra Trail Fjord, ainsi que tous les bénévoles impliqués.

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté informe la population qu'il y aura une activité familiale à vélos le 24 août prochain. Le départ se fera à partir du bureau d'information touristique pour se diriger vers le gazebo du pont suspendu. Nous encourageons la population à suivre le Facebook de la municipalité pour obtenir davantage d'informations.

Monsieur Michel Boudreault

Monsieur Boudreault rappelle aux citoyens d'aller visiter l'exposition de vieilles photos au Presbytère

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron fournit des informations sur l'état d'avancement du dossier d'assainissement des eaux usées dans le secteur Mont-Édouard. Nous sommes toujours en attente du certificat d'autorisation environnementale.

Monsieur Perron nous informe des activités qui ont eu lieu sur notre territoire. La 5e édition du Festival Grande Ourse s'est déroulée les 27 et 28 juillet derniers. La 6ième édition des Haltes gourmande s'est déroulée sur trois week-ends, se terminant le 11 août dernier. La 2 édition de Ultra Trail Fjord s'est déroulée du 9 au 11 août. La 6e édition du Festival des fours à pain aura lieu les 30 et 31 août prochains.

PÉRIODE DE QUESTIONS

261-2024

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 53.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur Richard Perron, maire
« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».